

**Guide pour la transmission des documents
électroniques
des dossiers de crédits SALAF IMTILAK**

BANK OF AFRICA - BMCE Group propose aux adhérents de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation de nouvelles mesures pour le traitement des demandes de crédits Salaf Imtilak.

Ainsi, dans un souci de préserver votre sécurité et de minimiser vos déplacements en agence, vos dossiers de crédits seront étudiés sur la base des documents électroniques.

Modalités de transmission des documents :

Cette démarche consiste à transmettre l'ensemble des documents nécessaires à l'octroi du crédit SALAF IMTILAK sous format électroniques à l'adresse mail suivante :

MarchedesConventions@bankofafrica.ma

Pour assurer le traitement de votre dossier avec célérité, nous vous invitons à préciser au niveau du mail les mentions ci-après :

Objet du mail : Demande de crédit "IMTILAK" Nom et Prénom

Corps du mail :

- **Nom et Prénom.**
- **Le montant et la durée du crédit.**
- **Numéro de téléphone.**
- **N° de compte en 24 positions.**
- **Formule de subvention/aide demandée - Prière de préciser le type du mécanisme choisi.**

	Type de financement	Montant maximum (Dhs)	Taux plein fixe	Ristourne à la charge de la fondation / Aide	Taux à la charge de l'emprunteur	Durée maximale
MÉCANISME 1	Crédit subventionné	300 000	4.20%	2%	2.20%	25 ans
	Crédit complémentaire	Selon la capacité d'endettement	4.20%	0%	4.20%	25 ans
MÉCANISME 2	Petit Crédit subventionné	150 000	4.20%	4.20%	0%	15 ans
	Crédit complémentaire	Selon la capacité d'endettement	4.20%	0%	4.20%	25 ans
MÉCANISME 3	Crédit conventionné	Selon la capacité d'endettement	4.20%	Aide forfaitaire de 40 000 Dhs	4.20%	25 ans

Une fois votre dossier accordé, votre agence bancaire vous en informera.

A titre de précision, le déblocage de votre crédit sera conditionné par la remise des documents originaux au niveau de l'agence.

Pièces à scanner et à joindre au mail à transmettre à l'adresse électronique :

MarchedesConventions@bankofafrica.ma

Adhérent Actif

- Demande manuscrite crédit logement précisant le montant et durée signée par le demandeur.
- Carte d'adhésion à la Fondation ou attestation d'adhésion.
- CIN en cours de validité.
- Facture récente de téléphone ou d'eau ou d'électricité.
- Attestation de travail.
- Etat d'engagement ou attestation de salaire datant de moins de 3 mois.
- Engagement de domiciliation irrévocable de salaire jusqu'à remboursement integral du prêt.

Adhérent Retraité

- Demande manuscrite crédit logement précisant le montant et durée signée par le demandeur.
- Carte d'adhésion à la Fondation ou attestation d'adhésion.
- CIN en cours de validité.
- Facture récente de téléphone ou d'eau ou d'électricité.
- Attestation de travail.
- Engagement de domiciliation irrévocable de la pension jusqu'à remboursement integral du prêt.
- Attestation de pension délivrée par la caisse de retraite datant de moins de 3 mois.
- Attestation de domiciliation de la pension délivrée par la caisse de retraite datant de moins de 3 mois.

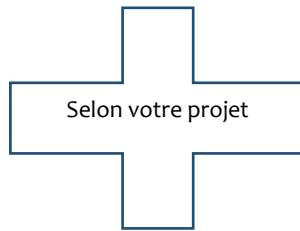
Selon le mécanisme
choisi

En cas des mécanismes 1 et 2 :

- Déclaration sur l'honneur et engagement signée. *A télécharger du site de la Fondation.*

En cas des mécanismes 3 (crédits conventionnés jumelés aux aides forfaitaires) :

- Déclaration sur l'honneur et engagement signée. *A télécharger du site de la Fondation.*
- Engagement de restitution de l'aide forfaitaire de la Fondation signé. *A télécharger du site de la Fondation.*
- Si l'adhérent possède un n° PPR : Engagement valant cession de créance pour la restitution de l'aide forfaitaire signé. *A télécharger du site de la Fondation.*



Demande d'acquisition de logement



- Compromis de vente du bien à acquérir datant de moins de trois mois. A défaut tableau d'acquisition ou acte de reservation.

Demande de construction de logement



- Certificat de propriété ou terrain acquis ou à acquérir datant de moins de 3 mois.
- Plan en entier mentionnant le cachet de l'architecte.
- Devis détaillé des travaux à réaliser établi par l'architecte.
- Autorisation de construction délivrée par les autorités locales.
- Engagement de mise à jour du titre foncier dès la fin des travaux.
- Etat d'avancement établi par l'architecte, des travaux dans le cas de travaux déjà entamés.

Demande d'acquisition du terrain (pour le cas du terrain + construction)



- Compromis de vente et certificat de propriété du terrain datant de moins de trois mois.